

Ordre des travaux

première fois le 15 octobre 1974, comme on peut le voir à la page 374 du hansard. Il a été adopté en deuxième lecture le 18 mars 1975. Cette fois-là, c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a présenté la motion au nom du député de Windsor-Walkerville qui devait être absent. On peut lire le débat aux pages 4215 et 4216 du hansard.

Le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport du bill avec des amendements le 22 avril 1975, comme on peut le voir à la page 5079 du hansard. Le débat de troisième lecture a eu lieu le 13 février 1976 et figure aux pages 10944 à 10951 du hansard. Une heure a été consacrée à ce débat. Elle s'est écoulée avant qu'on ait adopté le bill et celui-ci s'est retrouvé au bas de la liste. Je crois, Votre Honneur, que si vous prenez une décision différente aujourd'hui, vous établirez un précédent car cela ne s'est jamais fait jusqu'à maintenant.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, moi aussi je serai bref. Pour commencer, je voudrais corriger l'erreur que j'ai faite dans mon entrée en matière. Je pensais en effet que nous en étions toujours à l'étape du rapport alors que nous en étions en fait à l'étape de la troisième lecture du bill.

J'aimerais faire remarquer à Votre Honneur qu'il convient d'inscrire ce bill à sa place, c'est-à-dire au bas de la liste des bills d'initiative parlementaire où il attendra son tour. En effet, si on accepte de le laisser en tête de liste, on retarde indûment la deuxième lecture des autres bills. Partant, si, comme je le soupçonne, on avait eu envie d'adopter ce bill et de lui faire franchir toutes les étapes chaque fois, nous ne serions jamais parvenus aux bills n° 9 et n° 13 ni, ce qui est plus grave pour moi, au bill n° 16 que j'ai présenté.

Je pense en effet que ni le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Siddon) ni le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) ni moi-même ne devrions être empêchés l'un après l'autre de présenter nos bills respectifs. Chacun de ces bills devrait pouvoir franchir l'étape de la deuxième lecture et celle du rapport et ne devrait pas être évincé par un bill qui a déjà été lu pour la deuxième fois, qui a franchi l'étape du rapport et que son parrain veut voir rester en tête de liste au détriment de tous les autres.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): De la façon dont je vois les choses, monsieur l'Orateur, je sais que vous ou un de mes collègues à la Chambre me corrigerez si je fais erreur, il est admis depuis longtemps que nous manquons tout simplement de temps pour étudier de façon juste et raisonnable le grand nombre de bills d'initiative privée présentés par les députés à la chambre, de manière à consacrer un débat complet à chacun et à les mener à sa conclusion logique en le soumettant finalement à un vote. Il n'y a de toute évidence pas assez d'heures dans une journée, de jours dans une semaine et de semaines dans un mois pour le faire à cause du très grand nombre de bills d'initiative privée qui sont présentés.

On procède chaque année à un tirage au sort. C'est là une façon éminemment juste de procéder. Ce tirage au sort permet de classer chacun de ces bills selon un ordre de priorité. Les bills sont ensuite présentés à la Chambre selon cet ordre de priorité. Le gouvernement au pouvoir, de quel parti qu'il soit, a toujours manœuvré, autant qu'on se souvienne, de manière à ce que ces bills en arrivent rarement au vote.

N'y allons pas par quatre chemins. Le fait est que la plupart des bills embarrassent le gouvernement et se font généralement torpiller. C'est l'expression qui décrit l'attitude des députés qui ne veulent pas qu'un bill fasse l'objet d'un vote.

Je n'ai pas d'idée particulière pour ou contre le bill du député, car je ne l'ai pas examiné attentivement. Je sais pourtant une chose. Les bills comme celui-ci sont examinés dans l'ordre à la suite d'un tirage au sort. Le bill qui n'a pas fait l'objet d'un vote dans l'heure réservée aux initiatives parlementaires est, comme on dit, torpillé, et il tombe automatiquement à la fin de la liste. A toute fin pratique, son compte est bon pour toute la durée de la session. Jusqu'à maintenant nous ne nous sommes jamais vraiment plaints, nous n'avons jamais vraiment gémi ni fait de scènes. Avant même de se mettre à jouer, les députés connaissent les règles du jeu. Pour ma part, j'ai un bill privé inscrit à mon nom depuis deux ans. Il n'est jamais sorti de l'eau. Il figure tellement bas sur la liste de cette année que je sais pertinemment qu'il ne risque pas de faire surface.

Pour parler net, je dirai qu'il faut beaucoup de toupet au député pour suggérer cette procédure, car il est parfaitement au courant des règles, des traditions et des usages. Il voit les députés de son parti ou de tous les partis de la Chambre torpiller son bill, et il s'estime lésé pour je ne sais quelle raison extraordinaire. Il insiste pour que son bill demeure en tête de la liste, de façon qu'il puisse être appelé à la première occasion. Voilà essentiellement ce qu'il demande. N'allons pas revêtir la vérité d'habits parlementaires et sachons l'exposer toute nue à la vue de toute la Chambre. Un député se sent lésé parce qu'on a torpillé son bill.

• (1710)

En prenant la responsabilité de changer le système, monsieur l'Orateur, je pense que vous vous fourrez dans un guépier. J'ignore pour quels motifs la présidence pourrait modifier cet article du Règlement; il y a peut-être une disposition bien cachée du livre vert qui l'autorise à agir de la sorte, mais j'en doute. Si la présidence a ce pouvoir, il n'a jamais été mentionné nulle part. Je pense que si vous l'exercez dans le cas présent, monsieur l'Orateur, il est probable qu'il y aura 347 bills privés qui se réclameront du même privilège. Dans une situation aussi ridicule, le gouvernement lui-même serait obligé d'intervenir. Je ne veux pas me montrer sectaire en affirmant cela. D'habitude, quel que soit le parti au pouvoir, il n'est pas dans son intérêt que le bill soit mis aux voix. Si Votre Honneur crée un précédent simplement sous prétexte que le bill a été torpillé, alors tous les députés vont faire appel à vous et vous demander de mettre le leur aux voix. A mon sens, cela serait encore plus embarrassant pour le gouvernement que pour l'opposition.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je commence par dire comme d'habitude que je n'avais pas l'intention de participer au débat. Il se trouve que c'est vrai. A mon avis, les arguments ont du bon des deux côtés. Je soupçonne cependant que l'argument le plus fort contre le député de Vaudreuil (M. Herbert) est celui selon lequel nous avons déjà fait dans le passé comme nous venons de faire maintenant. Par ailleurs, ce sont les observations que vient tout juste de faire le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) qui m'ont incité à prendre la parole. Il a tenté de faire valoir que si Votre Honneur permet l'inscription de ce